

LE MOC ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, REGARD D'UNE ACTRICE DE TERRAIN

Josiane Jacoby (sociologue, CARHOP asbl)

Cet article repose sur le témoignage d'une militante de l'antiracisme francophone en Belgique, Véronique Oruba, secrétaire nationale du Mouvement ouvrier chrétien. Quand elle rentre au MOC, en 1992, les acteurs de l'antiracisme disposent déjà de la loi Moureaux¹ qui sanctionne les discours racistes et le milieu associatif, ayant la lutte contre le racisme comme objectif prioritaire, est bien implanté (le Mouvement contre le racisme et la xénophobie (MRAX), le Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs Immigrés (CLOTI) ²,...



Manifestation les immigrés citoyens à part entière, 26 octobre 1980 (CARHOP, *La Cité*, dos. Manifestations années 1980).

¹ BIARD B., Partis politiques francophones et antiracisme : quel bilan en 2022 ?, *Dynamiques, Histoire sociale en revue*, n° 19 : Histoire des mobilisations antiracistes, septembre 2022, mis en ligne le 4 novembre 2022, www.carhop.be.

² Le CLOTI est la première plateforme qui rassemble toutes les associations antiracistes. Il sera à la base de toutes les mobilisations de la fin des années 1970 et dans les années 1980.

**HISTOIRE
DES MOBILISATIONS
ANTIRACISTES**

**Revue n° 19,
Septembre 2022**

MOTS - CLÉS

- Antiracisme
- Extrême-droite
- MOC

**COMITÉ DE
LECTURE**

Josiane Jacoby
Claudine Liénard
Catherine Pinon
François Welter

CONTACTS

Éditeur responsable :
François Welter

Coordinateur.trice.s :
Josiane Jacoby
josiane.jacoby@carhop.be

Support technique :
Neil Bouchat
neil.bouchat@carhop.be

Claudio Koch
claudio.koch@carhop.be

www.carhop.be

**Tél : 067/48.58.61
02/514.15.30**

Au sein du mouvement, elle travaille essentiellement sur la question de l'asile et de l'immigration. L'une de ses premières actions militantes est de se mobiliser, lorsqu'elle est étudiante contre la loi Gol adoptée, en 1984. Elle se souvient : « On avait fait d'ailleurs une grève de la faim en 1983 parce que le séjour des étudiants étrangers était atteint. C'était Jeanine Wynants³ et Jean Hallet (des Mutualités chrétiennes) qui venaient nous soutenir, nous, les étudiants pendant la grève de la faim qui avait été entamée par rapport à la restriction de l'accès au territoire ... Moi j'ai tenu 10 jours mais bon, on était motivés. Donc ça c'était la loi Gol ... » À travers son récit, ce sont les enjeux portés par le MOC en tant que tel que l'on découvre ainsi que le travail qu'il mène en intégrant de structures plus larges (collectifs, plateformes, ...). Enfin, c'est la lutte antiraciste présentée par une militante du Mouvement.

Le témoignage de V. Oruba n'a pas l'ambition d'être une histoire exhaustive de mouvement antiraciste des années 1990 à aujourd'hui. Comme souvent dans les récits de vie, il s'agit d'un témoignage subjectif où la mémoire pointe quelques moments du parcours. Ce sont des moments choisis. De même, les souvenirs des dates peuvent être approximatifs. Les propos de l'interview sont recontextualisés, recoupés à l'aide d'archives et des publications.

DES DROITS SOCIAUX POUR TOUS LES TRAVAILLEURS

D'emblée, V. Oruba tient à souligner le rôle central des syndicats dans l'accueil des travailleurs immigrés. Elle aime d'ailleurs à rappeler que le droit de vote a d'abord été accordé par les organisations syndicales dans le cadre des élections sociales.

« ...cela a toujours été la fierté des syndicats, les premiers étrangers qui ont pu voter, c'était dans l'entreprise. »

Œuvrant dans un premier temps à accorder les mêmes droits à l'ensemble des travailleur.euse.s, le travail d'intégration des immigré.e.s se poursuit avec l'extension des droits, soit les droits sociaux.

« Puisqu'ils sont là, il faut désormais compter avec eux, d'autant plus qu'ils sont désormais majoritaires dans une entreprise, dans un secteur. Les syndicats vont donc intégrer dans leurs revendications la défense de certains droits, pensés comme autant de protections vis-à-vis de leur propre statut ouvrier. C'est le cas, par exemple, du principe que, pour un travail égal, le salaire de l'étranger doit être égal... Mais progressivement, il s'agit de considérer ces travailleurs comme membres à part entière de la classe ouvrière et donc de revendiquer des droits, tel celui de participer aux instances de la démocratie économique, aux élections sociales. Plus tard, ce seront les droits culturels, sociaux et politiques... »⁴

³ <https://maitron.fr/spip.php?article188970>, notice WYNANTS Jeanine, née KEMPS., Notice provisoire, version mise en ligne le 26 janvier 2017, dernière modification le 19 janvier 2022.

⁴ COENEN M-Th. (dir), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, EVO CARHOP FEC, 1999, p. 178.

LA LOI GOL, LE MOC SE POSITIONNE

Dans les années 1980, il devient évident que la crise économique est une crise structurelle. Pour le front antiraciste, une première victoire apparaît avec l'adoption de la loi Moureaux. Celle-ci permet de condamner les incitations à la haine. Vers le milieu des années 1980, le chômage devient une préoccupation majeure des politiques.⁵ « Ce chômage massif fragilise la position des immigrés et laisse le terrain libre à l'expression d'attitudes politiques xénophobes. »⁶ C'est dans ce contexte que l'avant-projet de loi « Gol » apparaît en 1983. La loi est adoptée le 28 juin 1984. Cette loi sur l'immigration incite le MOC à se profiler comme un acteur de l'antiracisme. Celle-ci limite les possibilités en matière de regroupement familial. De plus, le gouvernement Martens V dans son programme de crise et de lutte contre le chômage, encourage le retour au pays d'origine sous forme d'une prime au retour pour les chômeurs étrangers de longue durée. Ces mesures jugées inacceptables incitent donc le MOC à se mobiliser au côté de ses organisations constitutives. « ... le MOC s'oppose particulièrement aux dispositions de l'avant-projet qui limitent le regroupement familial et qui portent atteinte à la liberté d'établissement des immigrés séjournant régulièrement dans le pays. »⁷ Il appelle à des manifestations nationales, comme celle de décembre 1983 ou celle de janvier 1984, demandant le retrait de loi du gouvernement sur l'immigration et une politique positive d'insertion. Le Mouvement apporte également son soutien aux grévistes de la faim (dont le soutien aux étudiants de l'UCL évoqué par V. Oruba plus haut).



Non au projet Gol (CARHOP, *La Cité*, dos. Manifestations années 1980, p. 1303).

⁵ DE JONGHE D. et DOUTREMONT M, L'obtention de la nationalité et volonté d'intégration, *Le Courrier hebdomadaire, CRISP*, 2012, p. 15.

⁶ <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia/historique-dunia>.

⁷ MOC, *Le MOC et les immigrés*, MOC secrétariat national, 1983, Tony Dhanis, farde 148.

L'ENGAGEMENT ANTIRACISTE DU MOC AU SEIN DU MRAX

Quand V. Oruba arrive au MOC en 1992, le président est François Martou. C'est à son initiative que le mouvement intègre le MRAX. Ce dernier est un acteur historique et central du combat antiraciste. Il regroupe de multiples associations et les organisations syndicales. Le MRAX est présidé par Hava Groisman, dite Yvonne Jospa qui est le pseudonyme de la résistante belge. Elle crée le Comité de défense des juifs, rejoint à la fin de la guerre le MRAP, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix qui deviendra, en 1966, le MRAX qu'elle présidera. Les actions contre le racisme du MRAX sont multiples : travail de sensibilisation, d'information, de prévention et campagnes de mobilisation.

« ... quand je suis arrivée en '92, avec François Martou, on avait parlé des engagements du MOC et il m'a dit : « Tu dois aller pour le MOC au MRAX ». C'est comme ça que je suis entrée dans le MRAX. Voilà, notre action antiraciste se faisait à travers le MRAX parce qu'on était aussi avec Madame Jospa. C'était aussi dans une tradition importante qu'(elle) avait amené d'avoir le MOC dans les luttes ainsi que des intellectuels. Et à l'époque c'était surtout l'ULB où il y avait Mateo Alaluf, et d'autres, surtout des profs de l'ULB, les syndicats, le MOC et les associations comme l'association belgo-marocaine et donc on retrouvait les acteurs antiracistes qui voulaient vraiment participer à la construction d'une société de travailleurs étrangers, etc. et on se retrouvaient tous au MRAX... La police a toujours été raciste et moi, je me rappelle à ce moment-là, le MRAX faisait beaucoup de formations avec les policiers et chez nous il y avait aussi des formations et j'ai été une fois avec les policiers d'une centrale ... »

LA LUTTE CONTRE L'EXTRÊME-DROITE, DU CORDON SANITAIRE AU CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Dès les années 1980 se profile un autre enjeu important, la lutte contre l'extrême-droite.⁸

Lors de élections communales en 1988, le Vlaams Blok⁹ remporte une première victoire.

En réponse, en 1989, le gouvernement met en place un Commissariat royal à la politique des immigrés. Il est en charge de faire l'état de la situation, de l'analyser et de définir une politique des immigrés. En 1993, le Commissariat royal à la politique des immigrés est remplacé par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il est pensé comme une structure permanente de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité des chances et de l'intégration¹⁰. Le Centre est un organe indépendant, il reçoit ses missions du parlement et exerce ses missions en toute indépendance. « Il a non seulement pour mission d'effectuer des recherches et d'adresser des avis et recommandations aux pouvoirs publics et aux personnes et institutions privées, mais aussi de traiter des dossiers individuels, et donc d'accompagner des victimes de comportements racistes, que ce soit via des conseils, par voie de médiation ou, lorsque c'est nécessaire, devant les tribunaux. »¹¹

⁸ STESSEL M., COENEN M-Th (collab) et ROUSSEL L. (collab), Kiosque, Cahier 4, Bruxelles, 150 ans d'immigration, Dossier pédagogique pour formateurs, CARHOP, 1992, p. 22.

⁹ Aujourd'hui appelé le Vlaams Belang.

¹⁰ <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia/historique-dunia>.

¹¹ <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia/historique-dunia>.

Au début des années 1990, la montée en puissance de partis d'extrême-droite se confirme. En 1991, lors des élections législatives, le score électoral de trois partis politiques¹² suscite une véritable onde de choc. Si les deux partis d'extrême-droite, Front national et Agir obtiennent un faible score dans le sud du pays , le Vlaams Blok (VB) en Flandre réalise un score important.

L'élection du 24 novembre 1991 est baptisée « dimanche noir » par les militant.e.s de la démocratie. Les résultats obtenus par ceux-ci, près de 500 000 voix, surviennent après une campagne électorale clairement axée sur des thématiques racistes.

Un tract bilingue du FN titré « IMMIGRATION... IMMIGRATIE... OUVRONS LES YEUX ! OGEN OPEN ! », réclame, entre autre, le rapatriement des travailleurs étrangers en fin de contrat de travail ou celui des immigrés délinquants. Il assimile les migrants à des envahisseurs, profiteurs.

« Notre pays n'a pas une capacité d'assimilation illimitée, ni vocation à accueillir tous les étrangers qui sont sur son sol... 487 200 pensionnés de chez nous, doivent vivre avec moins de 16 000 FB par mois, alors que n'importe quel étranger, qui débarque à Zaventem et qui se dit « réfugié politique « reçoit d'office 18 361 FB... »¹³

V. Oruba souligne la convergence de lutte entre antiraciste et anti extrême-droite. Pour le MOC, elle siège à la CNAPD¹⁴. C'est l'occasion, pour le Mouvement, de se joindre aux débats liés à cette poussée de l'extrême-droite.

« Il fallait quand même faire barrage et cela a été des années de stratégie politique où on a mis le cordon sanitaire en route... avec les autres partenaires de la CNAPD, pour que les engagements des politiques se fassent... »

Ce barrage prend donc la forme du cordon sanitaire. Porté par le milieu associatif flamand, il apparaît d'abord en Flandre en réponse à la montée en puissance du Vlaams Blok. Côté associatif francophone, la « Charte 91 » se constitue et prend la forme d'un appel aux élus des partis politiques démocratiques à s'engager à ne pas conclure d'accord avec les partis d'extrême-droite.

Au final, cinq partis flamands concluent un accord permettant, effectivement, d'exclure l'extrême-droite de toute coalition politique et s'engagent à ne pas faire passer de textes de loi grâce au soutien des élus d'extrême-droite. En 1993, c'est au tour des partis politiques francophones d'adopter la pratique du cordon sanitaire. La « Charte de la démocratie » est signée par quatre partis politiques francophones (PS, PSC, PRL, FDF).¹⁵

¹² VICK A., *Le « dimanche noir » en Belgique de 1991*, Résistances, 2017, <http://resistances-infos.blogspot.com/2017/12/le-dimanche-noir-en-belgique-de-1991.html>, consulté en octobre 2022.

¹³ Citoyens à part entière, *Bruxelles, 150 ans d'immigration*, Cahier 8, p. 8.

¹⁴ La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie.

¹⁵ Cordon sanitaire, *Vocabulaire politique*, CRISP, notice mise à jour en 2022, <https://www.vocabulairepolitique.be/cordon-sanitaire/>.

LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS, UN COMBAT DE LONGUE HALEINE

Le droit de vote pour tous est un autre dossier important qui mobilise le MOC.

Des premières initiatives en faveur de ce droit apparaissent dès le début des années 1970. Certaines communes (Liège, Bruxelles, Gand ...) instaurent des Conseils consultatifs communaux pour immigrés. Sensés créer un lien entre population immigrée et communes, « ...le caractère consultatif de ces conseils en limite fortement l'impact sur les décisions politiques... »¹⁶ Cette faiblesse amène à la revendication du droit de vote pour les étrangers aux communales. Dans un premier temps, en 1971, à Liège cette revendication émane du front commun syndical liégeois qui demande, pour la première fois, le droit de vote pour les étrangers aux élections communales après cinq années de résidence en Belgique. La revendication n'aboutit pas.

En 1977, face à cet échec, la CSC, la FGTB et de nombreuses associations démocratiques s'associent autour du collectif « Objectif 82 ». Le MOC prend également position en faveur des droits politiques. Dans une note intitulée « Définition d'une stratégie devant aboutir à l'attribution, aux immigrés, du droit de vote au communales » datant de 1980, le Mouvement écrit « Se limiter à une large campagne de sensibilisation de l'opinion publique se révélera inefficace. Il est illusoire de penser que, d'ici à 1982, on parviendra à créer un large mouvement d'opinion... Si une initiative gouvernementale paraît offrir les meilleures chances de réalisation, il n'en demeurera pas moins qu'à titre complémentaires, une initiative parlementaire est souhaitable. »¹⁷

Objectif 82 développe une campagne de sensibilisation vers la population et vers les politiques. Le collectif porte trois revendications : l'obtention de la sécurité juridique des étrangers, l'obtention d'une

loi contre le racisme et la xénophobie et enfin l'octroi du droit de vote et éligibilité pour les étrangers aux élections communales. L'objectif n'est pas atteint concernant le droit de vote mais la revendication d'une loi contre le racisme, la loi Moureaux, aboutit. Il faudra encore plusieurs années pour que le droit de vote soit effectif. D'abord, pour les ressortissants des pays membres de l'Union européenne autorisé par le traité de Maastricht de 1992, qui institue le principe de citoyenneté au sein des membres de l'Union. Ensuite, ce droit est étendu aux résidents hors Union européenne.



Affiche, "Objectif 82", 28 au 30 mars 1980 (CARHOP, coll. affiches, sans n°, "Objectif 82", Élections communales, 1982).

¹⁶ 150 ans d'immigration, ...

¹⁷ MOC, *Définition d'une stratégie devant aboutir à l'attribution, aux immigrés, du droit de vote sur le plan communal*, MOC MONS, farde 327, 1980.

En Belgique, ce n'est finalement qu'en 1998 que la loi est adoptée suite à la condamnation du pays par la Commission européenne qui lui fixe un ultimatum. La réforme de la constitution ouvre la voie au vote des européens pour les élections de 2000 et pour les autres résidents étrangers en 2003. Le frein s'expliquant par un enjeu électoral du point de vue de la Flandre et de l'enjeu autour de Bruxelles : pour qui les étrangers voteront ils ? Pour renforcer la représentation politique des francophones ou des néerlandophones ?

Au-delà des spéculations électoralles, c'est un pas important en faveur de l'intégration qui est franchi. De plus, la libéralisation de la naturalisation dans les années 2000 permet aux personnes d'origine étrangère d'acquérir la nationalité belge et de voter en tant que nationaux.¹⁸

LA QUESTION DU DROIT D'ASILE ET DES SANS-PAPIERS, LES ANNÉES 1990, 2000

La fin de l'immigration économique ne signifie pas que l'immigration cesse. D'abord, le droit à vivre en famille (regroupement familial) permet de franchir la frontière. Ensuite, il y a le droit d'asile qui repose sur la Convention de Genève (1951) qui institue le statut de réfugié.

Si jusqu'à la fin des années 1970, ce droit est perçu comme un principe humanitaire. Depuis, « ... la perception des candidats et candidates à l'asile tend à changer. Ils sont moins perçus comme des victimes d'oppression qui ont le droit d'être secouru et sont petit à petit considérés comme des profiteurs et des fraudeurs potentiels. »¹⁹ Cette perception négative va donner lieu à une politique d'accueil plus répressive.

Face à cette politique d'accueil plus « dure », le MOC va également monter au combat en soutenant les sans-papiers et en menant des campagnes en faveur d'une régularisation. Ces actions se font dans le cadre de la Coordination et Initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRE) dont il est membre.



Affiche, CNAPD, L'asile est un droit (CARHOP, coll. affiches, n° 1526, L'asile est un droit déclinez votre solidarité, CNAPD, s.d.).

¹⁸ TENYE C. et JACOBS D., Le droit de vote des étrangers en Belgique : le cas de Bruxelles, *Migrations Société* 2007/6 (N° 114), Cairn, 2007, p. 4.

¹⁹ *Ibid.*, p. 29.

C'est avec force que V. Oruba s'implique dans les actions liées au droit d'asile. Avec d'autres organisations, le MOC réclame une politique juste et humaine en matière d'accueil des réfugiés. Progressivement, la mobilisation portera aussi sur la fermeture des centres fermés.

« ... il y avait le CIRE, le MOC, les organisations néerlandophones et ensemble, on a créé une grosse plateforme. Parce que, de fait, depuis la fermeture des frontières avec l'arrêt de l'immigration, on voyait bien que les seules portes d'ouverture étaient celles pour les étudiants, le regroupement familial et l'emploi. On voyait qu'il y avait des gens qui restaient ici, sur le territoire et que le nombre des sans-papiers commençait à se visibiliser ... Et donc la première étape a été de visibiliser les sans-papiers et de dire qu'ils existent. Et ensuite, le combat a été politique pour obtenir la première régularisation. Dans le mouvement, on a vraiment travaillé plus sur les sans-papiers. Ça a été un travail politique, un travail de conscientisation pour, après, repartir dans une deuxième régularisation. Aujourd'hui, on est toujours impliqué pour une troisième qui, malheureusement, n'arrivera sans doute jamais. »

En 1998, un fait divers tragique, l'étouffement par coussin d'une demandeuse d'asile déboutée, Samira Amadu, secoue la société. Le mouvement antiraciste et le mouvement des sans-papiers se retrouvent sur le même terrain d'action. Ils se mobilisent pour obtenir une régularisation à travers le Mouvement national pour la Régularisation des Sans-papiers et des Réfugiés. Une opération de régularisation est acceptée et lancée par le gouvernement Verhofstadt I en 1999, elle se fera sur dossier, sera individuelle et conditionnelle (santé, preuve d'intégration, famille, enfants scolarisés). Une deuxième vague est organisée par le gouvernement de coalition chrétiens, libéraux, socialistes en 2009.

Les flux migratoires restant incessants et le nombre de refus augmentant, une nouvelle plateforme s'organise, la « plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés » en 2015.

Elle explique : « ... alors on a été, nous, comme MOC, plus sur les questions d'asile avec le CIRE parce qu'on était au CIRE aussi... à ce moment-là, on a la loi de 80 (Gol) et on commence à créer des centres fermés et des centres d'accueil pour les personnes. Alors qu'avant, quand une personne arrivait ici, elle demandait l'asile et elle choisissait où elle allait. (Après) il y a eu le plan de répartition. Les personnes devaient se rendre à l'Office des étrangers et toutes les structures d'accueil sont créées... on a construit des centres fermés et des centres ouverts. Ces dossiers-là étaient tellement nouveaux qu'il fallait réagir sur tout et là c'est devenu une priorité pour le MOC de travailler sur ces enjeux-là... »

2012, UNE NOUVELLE PLATEFORME ANTIRACISTE.

Le MRAX, acteur historique et incontournable de l'antiracisme, traverse diverses turbulences autour des années 2010²⁰ : communautarisme, gestion du personnel et perd sa reconnaissance « éducation permanente » qui l'ampute d'un tiers de ses subsides. Face à cette perte de légitimité et à la crainte du vide que cette situation pourrait engendrer, la ministre Fadila Laanan, alors ministre de l'Égalité des chances

²⁰ www.rtbf.be/article/le-mrax-en-crise-face-a-une-nouvelle-diminution-de-subsides-7802443.

à la Région bruxelloise lance, en 2012, la plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations. On y retrouve de multiples associations parmi lesquelles le CIRE, la CNAPD, des collectifs de migrants, ...

« C'était intéressant parce qu'on avait des petites associations, il y avait des associations de toutes confessions mais au début, c'étaient des colloques le samedi et on s'était dit qu'on essaierait de ne pas traiter des questions qui fâchent telles que la question du port du voile, la laïcité, etc. et cela a fonctionné quelques années comme ça. C'était intéressant et puis on a vu que le débat changeait et qui était amené par des associations qui étaient plus communautaires. »

La campagne « Le racisme, vous valez mieux que ça » est une des réalisations qui émane de la plate-forme antiraciste qui s'allie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF. Celle-ci est destinée au grand public, du moins au public de la RTBF. À partir de ce constat, par exemple, un travail de réflexion est organisé avec les étudiants de l'ISCO-CNE-Transcom (Groupe XII) dans le cadre du cours de Philo, en leur proposant des outils conceptuels pour explorer la relation d'articulation dialectique entre capitalisme et racisme, universalisme et exclusion.²¹

Finalement, la plateforme antiraciste cesse ses activités cinq ans plus tard, en 2017.

LE MOC REJOINT NAPAR

En 2001, une délégation belge participe à la conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance organisée par l'UNESCO. Cette initiative née après la Seconde Guerre mondiale a pour objectif un engagement politique des États à lutter contre la discrimination raciale en mettant sur pied des actions coordonnées et mesurables. Cependant, cette invitation à agir étant non contraignante, 18 ans plus tard, et bien que ces engagements aient été adoptés par la Belgique, aucun plan d'action n'a été mis en place.²² Face à cette passivité, une coalition regroupant une soixantaine d'organisations antiracistes (BePax, MRAX, UPJB, Vie féminine, ...) se forme afin d'obtenir un plan d'actions interfédéral de lutte contre le racisme, NAPAR. Le MOC entre dans Napar où BePax amène de nouveaux concepts.

V. Oruba analyse « Et puis alors, il y a quelques associations qui se sont vues dans le but de créer NAPAR... Les socialistes n'ont pas voulu y entrer vu qu'ils ont remis dans leur texte tout ce qu'on avait mis de côté, c'est-à-dire remise en cause de la laïcité et non prise de position autour du port du voile, les signes religieux, etc. Donc se sont retrouvées, à ce moment-là, des associations comme la CSC. ... Ariane Estenne (présidente du MOC) s'est positionnée en disant : « On rentre dans NAPAR ». BePax avait pris le lead avec les communautés pour construire NAPAR et donc il y a eu un investissement plus dans BePax où Ariane est devenue présidente... c'est ainsi que BePax est venu avec des théories parce que BePax, c'est plutôt une organisation qui conceptualise les choses. Et donc là, c'est eux qui sont venus avec des nouveaux concepts de personnes racisées, racisme structurel ».

²¹ CIEP, Racisme: c'est pas bientôt fini ? Racisme et capitalisme: réflexions d'un groupe Isco, *L'Esperuelette* n° 92, 2017.

²² <https://www.bePax.org/publications/document-926.html>.

NAPAR lance diverses actions pour mettre à l'agenda la lutte antiraciste comme la campagne « 21 jours contre le racisme ». L'idée consiste à faire intervenir un.e militant.e qui démontre que le racisme n'est pas seulement un problème individuel mais qu'il s'ancre dans les institutions et les structures qui façonnent notre société.²³

LEADERSHIP DE L'ANTIRACISME

La plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations de 2012 va faire surgir un autre débat. À l'époque, Henri Goldman²⁴ constate à regret « qu'aucune organisation n'émane des groupes visés par le racisme, qui pourtant sont en train d'émerger à ce moment (ceci sera corrigé par la suite) et toutes sont dirigées par des personnes « blanches ». » Le contexte de l'antiracisme change, en effet. Des nouveaux concepts apparaissent effectivement comme celui des personnes racisées ou des personnes blanches.

« ...la racisation par autrui, par le regard et les attitudes des autres et désignent des personnes renvoyées à une appartenance (réelle ou supposée), à un groupe ayant subi un processus de construction sociale. Si la race biologique n'existe pas, il existe bien une construction sociale qui discrimine des groupes et des individus, qui font l'objet d'une racisation. Nous utilisons donc les termes de « personnes racisées » et « personnes blanches » pour mieux comprendre les mécanismes en place, les visibiliser, les dénoncer et les déconstruire. Ils n'ont pas vocation à enfermer les personnes ainsi désignées, ni à faire une différence sur base de la couleur de peau. »²⁵

Pour V. Oruba, ce nouvel enjeu conduit à un débat difficile. « ...on est quand même entré dans une sale période, je trouve, où on arrivait avec ses concepts de victimes ...»

Véronique Oruba constate que le débat autour du racisme devient une surenchère entre les victimes de celui-ci. Face à cette évolution, le Mouvement ouvrier chrétien se met en retrait. Pour lui, l'antiracisme est un projet global de société qu'il place dans une perspective de lutte des classes face à une société capitaliste. Face à cette multiplicité d'acteurs et d'actrices et à leur particularisme, le Moc estime que l'organisation de la lutte antiraciste se complique.

La question centrale qui se pose aujourd'hui pour V. Oruba est la suivante : qui peut légitimement porter la lutte contre le racisme ? Elle rappelle que le MOC est plutôt dans une perception collective. Et que l'analyse se fait en terme de lutte des classes. Face à ce défi, elle plaide pour ne pas diviser le mouvement antiraciste.

Elle s'attarde aux réactions communautaires et évoque, à ce propos, la venue d'Angela Davis en avril 2022.

²³ <https://naparbelgium.org/fr/21-days-against-racism/>.

²⁴ GOLDMAN H., La plateforme antiraciste et l'antiracisme institutionnel, *Politique*, 12 mai 2017. Consulté en ligne en août 2022, <https://www.revuepolitique.be/plateforme-antiraciste>.

²⁵ LESCEUX T. et TINANT N., Raciste malgré moi ! Ensemble, déconstruisons le racisme structurel, *L'Esperluette*, n° 109, 2021, p. 5.

A. Davis est une militante féministe, pacifiste, communiste. Elle est aussi une militante historique de la défense des minorités. Elle est également membre du mouvement « Black Panther ». La rencontre de cette militante à multiples facettes est organisée par trois partenaires : Présence et Action culturelle (PAC), Bruxelles Laïque et le théâtre National. Ceux-ci travaillent en amont et en aval de la rencontre afin de permettre à des groupes cibles comme les militant.e.s féministes, les syndicalistes, les militant.e.s antiracistes ou les jeunes artistes de dialoguer avec A. Davis. Un travail d'éducation permanente confrontant les points de vue et permettant de construire un point de vue collectif.

« Par cet échange, nous souhaitions ancrer cette rencontre dans un temps de travail long avec des citoyen·es concerné·es par ces discriminations croisées. En effet, contrairement aux conférences *ex cathedra*, l'éducation populaire nécessite une confrontation des points de vue et des expériences pour construire un point de vue collectif, un travail qui est difficilement conciliable avec le format conférence *ex cathedra*. »²⁶

La conférence prend une tournure inattendue. Dans un post sur Facebook²⁷, une militante affiche son rejet de la journaliste Safia Kessas²⁸ qui anime les débats :

« En tant que militant.e.s Noir.e.s et queer, nous nous interrogeons fortement sur le choix de Safia Kessas pour entretenir une conversation avec Angela Davis... Pourquoi donc avoir choisi une personne non-Noire pour dialogue avec elle ? ... Ne sommes-nous pas les mieux placés pour discuter de la libération des peuples Noirs de la domination blanche et capitaliste ? »

V. Oruba conteste cette évolution et insiste le résultat étant la division de la lutte antiraciste. Elle se dit à la fois, déçue et perplexe face à cette idée que seules les personnes racisées peuvent parler de racisme et le combattre.

« Mon Dieu mais quelle affaire parce que c'était Safia Kessas qui devait prendre la parole pour l'animation ! Après un travail de deux ou trois ans ... et puis un groupe de femmes, je crois que c'étaient les Blacks Panthers, sont sorties en l'agressant en disant que ça n'allait pas, qu'elle n'était pas noire et qu'elle n'avait pas à accueillir Angela Davis. Alors quand on voit ça, on se dit qu'on est loin. Et donc, pour moi, on est arrivé à un point où ils devraient réfléchir à une autre forme de combat et arriver à des solidarités... »

LES RÉSEAUX SOCIAUX, OUTILS DE VISIBILITÉ

Selon Véronique Oruba, l'existence des réseaux sociaux a des répercussions sur les acteurs antiracistes et leurs actions. « C'est aussi une autre dimension (les réseaux sociaux) car maintenant tout se sait, tout se dit, tout s'écrit et l'affaire Georges Floyd a permis à toute la communauté noire d'aller un pas

²⁶ https://www.pac-g.be/docs/analyses2022/analyse_14.pdf.

²⁷ Ainsi, une tribune hostile à son encontre a été partagée sur Facebook, sous la forme d'une "carte blanche".

²⁸ Journaliste à la RTBF.

plus loin dans leur existence et de monter en termes de revendications... ».

L'impact des réseaux sociaux sur la lutte antiraciste est aussi pointé par BePax.

Un changement intervient là avec internet. Celui-ci va avoir un impact de deux natures : la mise en réseau d'abord. Les militants de pays différents sont soudainement capables de se lire et d'échanger. Cela facilite l'émergence et la circulation de concepts et de grilles d'analyse qui seront autant de boîtes à outils pour les militants antiracistes. Cela permet d'armer conceptuellement leur discours. Ensuite, internet offre un espace d'expression qui n'est pas conditionné aux franchissements des barrières à l'entrée que les autres canaux ont développés. Dès lors des associations peu ou pas subventionnées, parviennent maintenant à développer et diffuser des contenus. »²⁹

Et plutôt amère, V. Oruba, revient sur la remise en question des acteurs traditionnels de l'antiracisme et conclut « ... pour moi, c'est vraiment un modèle qui doit se terminer sinon, on va rater une nouvelle société où on risque d'aller de plus en plus dans les divisions. Moi, je dis toujours qu'on a un ennemi commun, c'est vraiment bête de se diviser et de ne pas lutter ensemble et c'est pourquoi, j'ai dit qu'après la plateforme, je ne voulais plus avoir aucun mandat là-dedans ... ».

POUR CITER CET ARTICLE

J. JACOBY., « Le MOC et la lutte contre le racisme, regard d'une actrice de terrain », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 19 : Histoire des mobilisations antiracistes, septembre 2022, mis en ligne le 4 novembre 2022, www.carhop.be.

²⁹ PELTIER B., *L'évolution de l'antiracisme dans notre société : un chemin, encore long, pour s'éloigner du déni*, BePax, 2021.